

2025

Mon soutien psy

Des séances remboursées à 100%

www.complementaire-sante-solidaire.fr

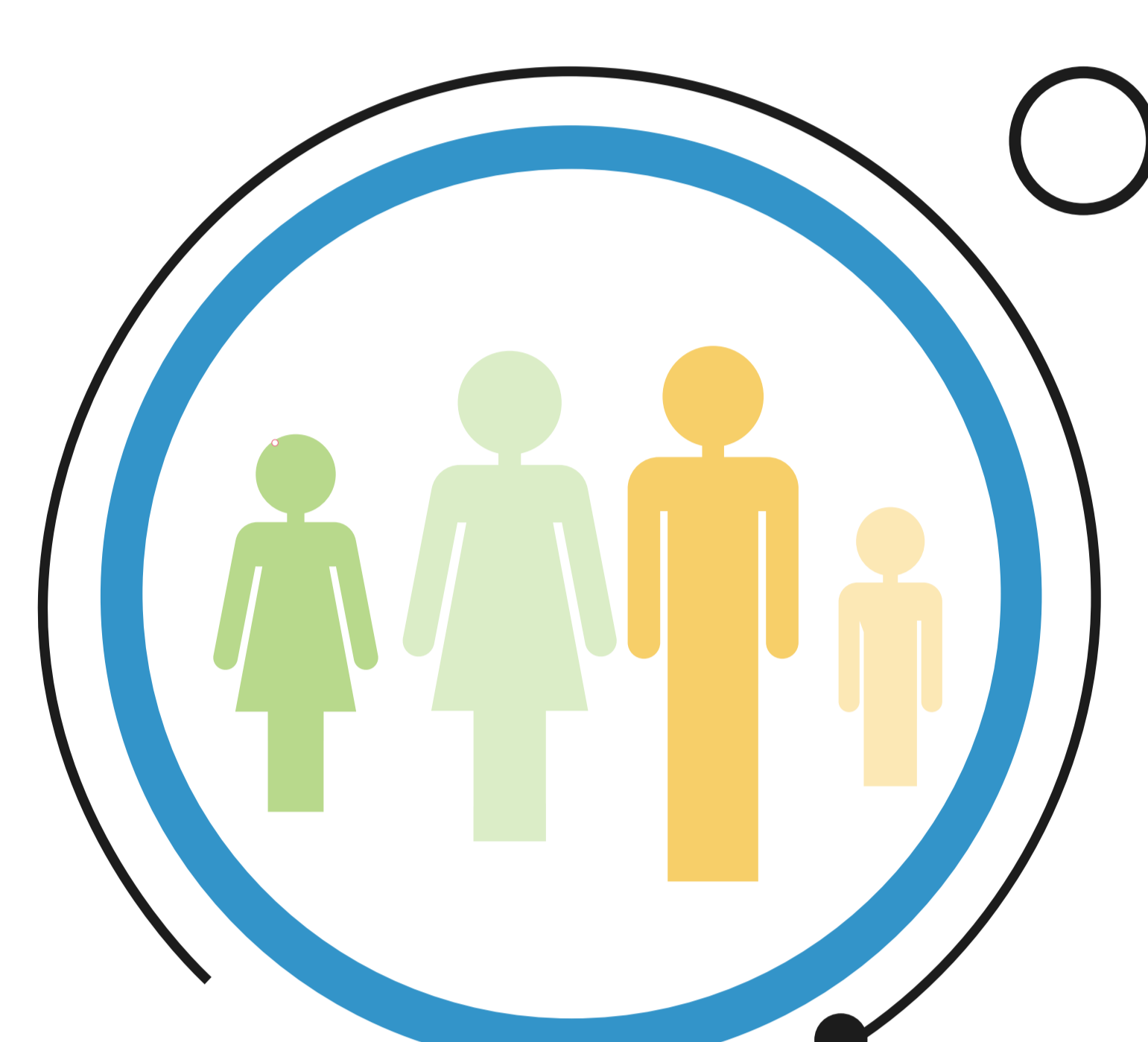


Qu'est-ce que c'est ?

Permet des séances gratuites avec un psychologue conventionné, entièrement prises en charge par l'Assurance Maladie et votre complémentaire santé, y compris la Complémentaire Santé Solidaire (C2S).

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée de plus de 3 ans présentant des troubles psychologiques légers ou modérés. Pour les mineurs, le consentement des parents ou du tuteur est obligatoire.



Comment ça marche ?

01

Prise de rendez-vous

Avec un psychologue conventionné par l'Assurance Maladie figurant sur ce site :

<https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>

02

Une séance d'évaluation, suivie de 11 séances

Première séance d'évaluation en présentiel, les suivantes peuvent être réalisées à distance. Tarif : 50€/séance

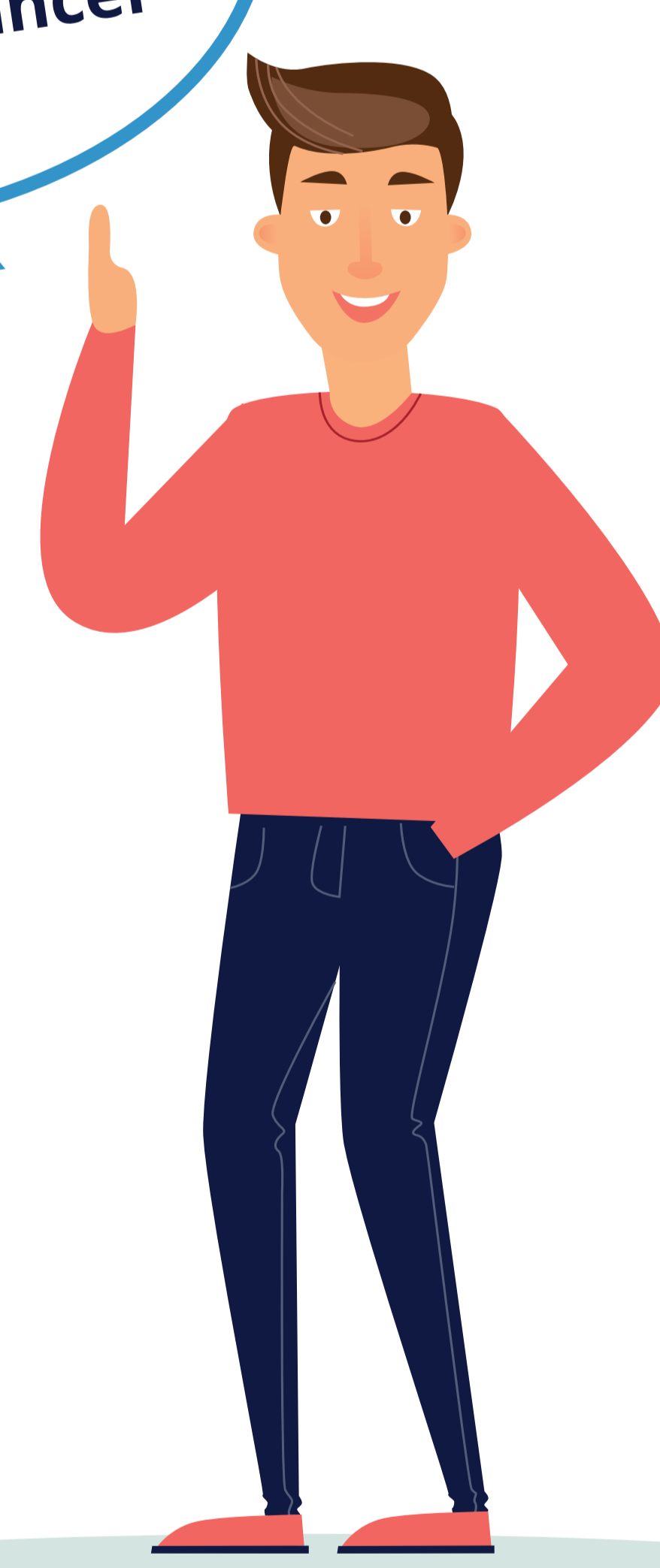
03

Envoi de la feuille de soins à votre CPAM pour le remboursement (sauf exceptions)

Remboursement jusqu'à 12 séances par an.

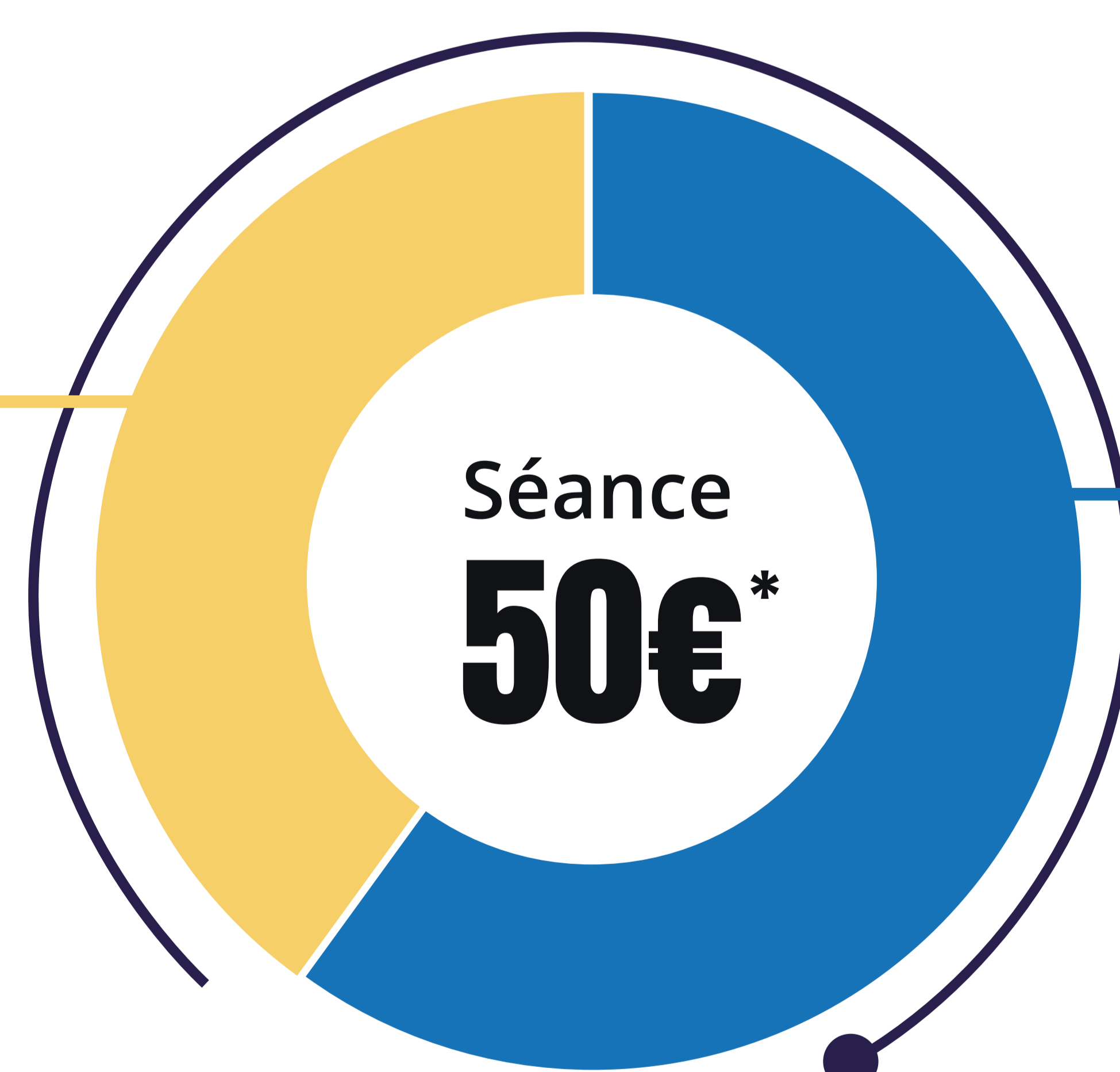
→ Si vous avez la C2S, vous n'avez pas besoin d'envoyer votre feuille de soins.

Avec la C2S, vous n'avez aucun frais à payer ni à avancer



Comment fonctionne le remboursement ?

20€ pris en charge par votre complémentaire santé (40%)



30€ pris en charge par l'Assurance Maladie (60%)

Si vous avez une complémentaire santé ou la C2S, vos séances seront remboursées intégralement. Sans cela, un montant de 20 € restera à votre charge.



*Aucun dépassement d'honoraires n'est autorisé, vous garantissant un tarif fixe.

Pour en savoir plus sur le dispositif « Mon soutien psy »

www.complementaire-sante-solidaire.fr/dispositif-monpsy